

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mercredi 05 Octobre 2016 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 28/09/2016**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Ronan Maray, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Stéphanie Cornet, Prosper Amossé, Véronique Parois, Sylvie Ollivier, Jeannick Boyère, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin.

**PROCURATION :** Dominique Léon a donné procuration à M. Daniel Cottin  
Philippe Mahé a donné procuration à Mme Marie-Thérèse Panhéleux .

**EXCUSE :** Serge Jacobert

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Ronan Maray

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2016 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2-Dissolution du SIVU :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la dissolution du SIVU Enfance et Jeunesse de Fégréac avec effet au 31 décembre 2016 ; En conséquence, le retrait des compétences du SIVU reprises par ses quatre communes membres, la commune d'Avessac, la commune de Fégréac, la commune de Plessé et la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon ; D'approuver la liquidation des biens du SIVU et leur répartition, après valorisation à leur valeur nette comptable, entre ses quatre communes membres sur la base d'une clé de répartition établie en fonction du nombre d'habitants des communes ; D'approuver le projet de convention relative à la répartition des agents du SIVU entre ses quatre communes membres et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention après obtention de l'avis de chacun des comités techniques des communes membres ; De solliciter le représentant de l'Etat pour constater la fin des compétences du SIVU et prononcer sa dissolution ; Et de donner à Monsieur Le Maire tous pouvoirs pour accomplir les démarches et signer tous les actes subséquents liés à la dissolution du SIVU.

*Vote à l'unanimité*

**3-Constitution de la SPL « La Roche » :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, D'approuver le projet de statuts de la Société Publique Locale (SPL) « LA ROCHE » ; D'approuver la participation de la Commune de Fégréac au capital social de ladite Société, pour un montant de 30 600 euros; D'inscrire à cet effet au budget de la commune, le montant de cette participation ; De désigner les 2 représentants de la commune de Fégréac au sein du Conseil d'Administration de la SPL, à savoir : M. Yvon Mahé et M. Jeannick Boyère ; D'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'Administration de la SPL notamment, membres titulaires ou suppléants d'éventuelles commission d'achats ou comités techniques, de mandats spéciaux pour des missions particulières, ; De désigner M. Jeannick Boyère pour accepter les fonctions de Vice-président du conseil d'administration qui pourraient être confiées à la Commune de Fégréac ; De désigner les représentants de la commune de Fégréac pour exercer les fonctions de censeurs avec voix consultative au sein du Conseil d'Administration de la SPL, à savoir :Mme Véronique Parois, Mme Christine Gicquel et M. Ronan Maray et de Donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les statuts et l'état des engagements qui pourraient être pris avant la signature des statuts pour le compte de la société en formation et accomplir, au nom et pour le compte de la SPL « LA ROCHE, en formation », en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de cette constitution et notamment :Signer le bulletin de souscription, et Faire libérer les fonds.

*Vote à la majorité (17 pour et 1 contre).*

#### **4-Principe des délégations de service public à la SPL pour l'accueil périscolaire:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Après avoir entendu M. Le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide D'approuver le principe de confier la gestion et l'exploitation du service public d'accueil périscolaire à la société publique locale « LA ROCHE » en cours de formation ; D'approuver les caractéristiques des prestations telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ; et De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour procéder à l'ensemble des procédures, démarches et formalités nécessaires à la préparation de la convention de délégation de service public.

*Vote à la majorité (17 pour et 1 abstention).*

#### **5- Principe des délégations de service public à la SPL pour l'enfance jeunesse:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Après avoir entendu M. Le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide D'approuver le principe de confier la gestion et l'exploitation du service public enfance jeunesse à la société publique locale « LA ROCHE » en cours de formation ; D'approuver les caractéristiques des prestations telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ; et De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour procéder à l'ensemble des procédures, démarches et formalités nécessaires à la préparation de la convention de délégation de service public.

*Vote à la majorité (17 pour et 1 abstention).*

#### **6-Décision Modificative n°1 :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal présenté ci-dessous relative à la participation de la nouvelle SPL, et De donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
23	2313	Construction en cours	- 30 600 €
26	261	Titre de participation	+ 30 600 €

*Vote à la majorité (17 pour et 1 abstention).*

#### **7-Rapport annuel des déchets 2015 :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel des Déchets 2015 et indique que ce rapport est consultable en Mairie.

#### **8-Rapport annuel de l'Eau :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel de l'eau d'Atlantic Eau pour l'année 2015 et indique que ce rapport est consultable en Mairie.

#### **9-Evolution des territoires de santé :**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de Privilégier l'option 2 de découpage des territoires de démocratie sanitaire : 8 territoires selon le découpage actuel des territoires de santé avec un droit à l'expérimentation ; Que ce droit à l'expérimentation puisse également s'appliquer au territoire de santé de Loire-Atlantique ; Et De porter cet avis à la connaissance des Directeurs Généraux de l'ARS de Bretagne et de l'ARS Pays de la Loire

*Vote à l'unanimité*

## 10- Comptes rendus de commissions et délégations:

### Commission CCAS ABS :

La commission ABS propose de faire des actions auprès des enfants sur le sujet de la Nutrition et de l'hygiène corporel. Les 2 directeurs des écoles vont être prochainement rencontrés.

### Commission Centre Bourg :

Le 22/10/16, la commission est invitée à visiter deux médiathèques du territoire.

La commission communale Centre Bourg qui aura lieu le 03/11/16 est élargie aux membres de la commission Vie Sociale et Associative.

### Commission Tourisme :

Bilan touristique estival :

Constat sur la fréquentation du Canal : il s'agit bien de randonneur seul et en itinérance.

Il y a une évolution de la fréquentation du camping.

Pour le gîte de Pont-Miny, les consultations vont être prochainement lancées pour une ouverture au 01/05/2017.

### Commission Culture :

Commission extra-municipale dense. Beaucoup de résidence d'artistes d'ici la fin de l'année (cf. Bulletin municipal)

### Commission Commerçants- Artisans :

Réunion et échange avec les artisans et commerçants. Ils ont pu relayer leurs besoins, inquiétudes. Présentation du projet Centre Bourg ainsi que de la nouvelle zone artisanale du futur PLU.

### Informations diverses :

-L'ARS a reçu un écrit, suite aux remarques du dernier conseil municipal concernant le PLU et la commune attend leur réponse.

-La Maison de l'Habitat est ouverte les après-midis au 66 rue des Doves à Redon. Des conseils gratuits sont donnés à l'ensemble des habitants du territoire.

Le Maire clôt le conseil à 22h12

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 16/11/2016 à 20h00

